

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 1  
Excusé(s) : 6

**Point 8 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2022.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Patricia KELLER, Jean-Marc BERNAUD, Nathalie LACASSAGNE, Marc FOUINAT.

**Absent non excusé**

M. Benoît NICOLAS.

**Ont donné procuration**

M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Xavier DESSAIGNE donne procuration à M. Pascal SALA, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à Mme Amandine BALIRY.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**M. Eric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.**

**Madame la 1ère Adjointe Odile UHLRICH-MALLET a assuré la Présidence, en l'absence du Maire Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN**



**POINT N° 8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

**Vu** l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget principal ;

**Vu** le rapport de présentation du compte administratif 2022 figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, pour le budget principal de la Ville de Colmar ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et la décision modificative de l'exercice considéré ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2022, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 22 février 2023,

Après avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CONSTATE



pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du Compte de

Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2022 soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3 465 820,21 €		40 360,90 €	16 641 127,28 €	3 506 181,11 €	16 641 127,28 €
Résultat affecté (1068)		11 123 899,37 €				11 123 899,37 €
Opérations de l'exercice	37 732 438,36 €	26 065 265,66 €	87 557 154,18 €	106 208 274,84 €	125 289 592,54 €	132 273 540,50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>41 198 258,57 €</b>	<b>37 189 165,03 €</b>	<b>87 597 515,08 €</b>	<b>122 849 402,12 €</b>	<b>128 795 773,65 €</b>	<b>160 038 567,15 €</b>
Résultats de clôture		-4 009 093,54 €		35 251 887,04 €		31 242 793,50 €
Restes à réaliser	15 021 937,01 €	4 850 247,75 €			15 021 937,01 €	4 850 247,75 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 021 937,01 €</b>	<b>841 154,21 €</b>		<b>35 251 887,04 €</b>	<b>15 021 937,01 €</b>	<b>36 093 041,25 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>14 180 782,80 €</b>			<b>35 251 887,04 €</b>		<b>21 071 104,24 €</b>

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de la Ville de Colmar, pour sa gestion de l'exercice 2022 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



# Compte administratif 2022

Ville de Colmar



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## Table des matières

SYNTHESE .....	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	3
A. Des recettes réelles de fonctionnement à dynamique variable en 2022 .....	4
1. Chapitre 70 – Produits des services .....	4
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes .....	6
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	8
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante .....	10
5. Chapitre 76 – Produits financiers .....	10
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels .....	11
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges .....	11
B. L'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste .....	12
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général .....	12
2. Chapitre 012 – Charges de personnel .....	14
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	16
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante .....	16
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	17
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles .....	17
II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SOLIDE.....	18
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	20
A. Des recettes d'investissement adaptées au financement des investissements .....	20
1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves .....	20
2. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement .....	21
3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées .....	22
4. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre .....	22
5. Les autres recettes d'investissement .....	22
B. Des dépenses d'équipement qui n'atteignent pas encore leur niveau d'avant-crise.....	23
1. Les dépenses financières.....	23
2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre.....	24
3. Les dépenses d'équipement.....	24
IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE.....	30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## SYNTHESE

A Colmar, 2022 a été marquée par la reprise de la vie locale via un programme enrichi d'évènements, d'animations et d'activités, mais aussi par la mise en place de dispositifs structurants pour les Colmariens (à l'exemple de la Cité Educative) et des agents (à l'exemple de la refonte du régime indemnitaire et des efforts pour pourvoir les postes vacants).

Cependant, 2022 s'est aussi révélée une année de crises, la crise après-Covid et la crise énergétique qui se sont traduites par :

- Le retour de l'inflation qui s'établit à **5,9%** sur un an en décembre 2022, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine.
- Et particulièrement, la flambée des prix de l'électricité et du gaz. Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30% qui a pu être partiellement absorbée par des économies d'énergie (+559 K€ au lieu des +756 K€ prévus) ;
- Le dégel du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022, une bonne nouvelle pour les agents, mais aux conséquences financières lourdes : 1,6 M€ sur un an pour la Ville de Colmar, soit un coût de 800 K€ en 2022.

C'est ainsi que Colmar a vu évoluer ses dépenses réelles de fonctionnement de **3 657 K€**, soit une augmentation de **5,08%** pour s'établir à **75 606 K€** en 2022.

Face à l'augmentation inévitable de ses dépenses de fonctionnement, Colmar a pu compter sur le dynamisme de ses recettes qui se sont avérées dynamiques. Ainsi, les recettes de fonctionnement ont enregistré un fort rebond de **5 523 K€** pour atteindre **104 439 K€ (+5,58%)** en 2022. Hors recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement ont même augmenté de **7,1%** de 2021 à 2022. Ce dynamisme a été particulièrement poussé par :

- Les recettes fiscales via notamment l'actualisation législative des bases : **+2 098 K€** ;
- Les recettes de stationnement grâce à la refonte de la politique tarifaire : **+2 401 K€** ;
- L'optimisation des subventions de fonctionnement : **+2 159 K€**.

C'est donc bien par le dynamisme de ses recettes de fonctionnement que la collectivité échappe à l'effet de ciseau et dégage une capacité d'autofinancement brute substantielle. Elle s'établit à **26 857 K€** en 2022, en croissance de **13,11%** par rapport à 2021.

Ceci lui a permis de continuer un programme d'investissement ambitieux : **28 558 K€** de dépenses d'équipement réalisées en 2022, niveau qui n'atteint pas celui d'avant-crise. Il convient cependant de relever un niveau exceptionnel de dépenses engagées reportées sur 2023, soit **15 022 K€**. Un programme d'investissement ciblé sur le cadre de vie tourné vers le développement durable, la rénovation énergétique des bâtiments et la modernisation des équipements.

Accusé de réception - Mairie de Colmar

068-21680066 / 00393914 / 0319230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Des recettes réelles de fonctionnement à dynamique variable en 2022

Chapitres	Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 948 534,22 €	16 349 213,83 €	2 400 679,61 €	17,21%
73	Impôts et taxes	58 566 657,46 €	60 664 619,69 €	2 097 962,23 €	3,58%
74	Dotations, subventions et participations	19 421 742,03 €	21 580 992,82 €	2 159 250,79 €	11,12%
75	Autres produits de gestion courante	1 860 889,02 €	1 997 438,09 €	136 549,07 €	7,34%
76	Produits financiers	924 305,09 €	924 383,87 €	78,78 €	0,01%
77	Produits exceptionnels	3 223 559,97 €	1 976 221,73 €	-1 247 338,24 €	-38,69%
013	Atténuation de charges	970 264,94 €	946 061,72 €	-24 203,22 €	-2,49%
<b>TOTAL</b>		<b>98 915 952,73 €</b>	<b>104 438 931,75 €</b>	<b>5 522 979,02 €</b>	<b>5,58%</b>

Les recettes de fonctionnement enregistrent un fort rebond de **5 523 K€** pour atteindre **104 439 K€ (+5,58%)** en 2022, contre **98 916 K€** en 2021.

En 2022, trois postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les recettes tarifaires : **+2 401 K€**
- les recettes fiscales : **+2 098 K€**
- les subventions : **+2 159 K€**.

#### 1. Chapitre 70 – Produits des services

Nature	Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
701	Ventes de produits finis	8 988,57 €	2 491,31 €	-6 497,26 €	-72,28%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	469 957,65 €	403 955,25 €	-66 002,40 €	-14,04%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	6 084 552,56 €	7 685 025,60 €	1 600 473,04 €	26,30%
704	Travaux	72 459,70 €	44 355,67 €	-28 104,03 €	-38,79%
706	Prestations de services	4 375 266,66 €	5 148 966,11 €	773 699,45 €	17,68%
708	Autres produits	2 937 309,08 €	3 064 419,89 €	127 110,81 €	4,33%
<b>TOTAL</b>		<b>13 948 534,22 €</b>	<b>16 349 213,83 €</b>	<b>2 400 679,61 €</b>	<b>17,21%</b>

La pandémie a déclenché un véritable big bang qui a stoppé net le dynamisme des produits des services et a fait revenir ces recettes tarifaires à leur niveau de 2014. Avec la reprise des activités et évènements, les produits des services en 2022 reviennent à leur niveau de 2019. La hausse substantielle constatée entre 2021 et 2022 n'est pour partie qu'un effet de rattrapage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet | 23/03/2023 |

Pour l'autorité compétente par délégation



Cela a eu pour effet d'accroître les produits des services de **+17,21 %** entre 2021 et 2022. Cette évolution résulte principalement des 2 postes suivants :

#### a) Les recettes de stationnement

Les recettes de stationnement passent de **6 085 K€** en 2021 à **7 685 K€** en 2022, soit **+1 600 K€**, dynamisées par la forte fréquentation touristique de Colmar et encouragée par la réforme tarifaire de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette réforme consiste à étendre le périmètre du stationnement payant tout en offrant des tarifs attractifs pour les Colmariens et les actifs.

Ainsi, les principales recettes de stationnement ont évolué comme suit :

- +518 K€** pour le stationnement en surface
- +928 K€** pour le stationnement en ouvrage (parkings Mairie, Rapp, Montagne verte, Saint Josse, Lacarre et Gare Bleylé)
- + 62 K€** pour le forfait de post-stationnement qui est acquitté par les usagers en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé, pour 219 K€. Il est rappelé que le forfait a été revalorisé au 1er janvier 2021 passant de 25 € à 35 €.

Il est également souligné que les recettes de stationnement augmentent de **+1 311 K€** par rapport à 2019 (**+21%**).

#### b) Les prestations de services

Les prestations de services atteignent **5 149 K€** en 2022 contre **4 375 K€** en 2021, soit **+774 K€**. En 2022, « un retour à la vie quasi normale » a permis de relancer les activités des services, les animations, les évènements et donc d'accroître les produits de prestations de services. Mais ceux-ci n'atteindraient toujours pas leur niveau de 2019 (**5 653 K€** en 2019). En effet, si les activités et évènements ont repris, la fréquentation de certains établissements (les crèches notamment) est plus faible qu'avant la crise sanitaire.

Ainsi, les principales recettes de stationnement ont évolué comme suit :

- +234 K€** pour les services à caractère culturel (abonnement des bibliothèques, droits d'écologie du conservatoire et des arts plastiques et droits d'entrée des musées) ;
- +383 K€** pour les services à caractère sportif et de loisirs (*droits d'entrée des piscines*) ;  
La fréquentation du Stade Nautique et d'Aqualia est dynamisée par la distribution de **30 000 billets gratuits** aux Colmariens.
- +55 K€** pour les crèches (participations des familles) ;
- +101 K€** pour les autres prestations de services qui enregistrent une progression des recettes de l'Auberge de Jeunesse grâce à l'augmentation du nombre de nuitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





## 2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Nature	Impôts et taxes	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
73111	Contributions directes	31 190 518,00 €	32 234 665,00 €	1 044 147,00 €	3,35%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	40 216,00 €	110 192,00 €	69 976,00 €	174,00%
73211	Attribution de compensation	16 783 187,00 €	17 321 947,00 €	538 760,00 €	3,21%
73212	Dotations de solidarité communautaire	3 871 877,00 €	3 898 431,00 €	26 554,00 €	0,69%
73221	FNGIR	255 569,00 €	255 569,00 €	0,00 €	0,00%
7336	Droits de place	571 169,63 €	753 190,02 €	182 020,39 €	31,87%
7344	Taxe sur les déchets stockés	183 692,91 €	25 996,34 €	-157 696,57 €	-85,85%
7351	Taxe sur l'électricité	1 265 083,07 €	1 148 208,18 €	-116 874,89 €	-9,24%
7362	Taxe de séjour	787 924,63 €	1 008 649,99 €	220 725,36 €	28,01%
7363	Impôt sur les spectacles	21,50 €	18,00 €	-3,50 €	-16,28%
7368	Taxe sur la publicité extérieure	720 185,69 €	709 306,70 €	-10 878,99 €	-1,51%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 779 359,03 €	3 164 255,46 €	384 896,43 €	13,85%
7388	Autres taxes diverses	117 854,00 €	34 191,00 €	-83 663,00 €	-70,99%
<b>TOTAL</b>		<b>58 566 657,46 €</b>	<b>60 664 619,69 €</b>	<b>2 097 962,23 €</b>	<b>3,58%</b>

Les impôts et taxes sont globalement en croissance de **3,58%** pour atteindre **60 665 K€** en 2022 contre **58 567 K€** en 2021, soit **+2 098 K€**.

### a) Les contributions directes à l'épreuve des réformes nationales

Les contributions directes ont été perturbées par les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les collectivités locales, qui s'est accompagnée d'un nouveau schéma de financement.

Il est rappelé que depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux bénéficient de la suppression de la TH sur les résidences principales. Les 20 % de ménages restants, les plus aisés, ont bénéficié d'un allègement à hauteur de 30 % en 2021, qui sera porté à 65 % en 2022. Ils seront définitivement exonérés à 100 % en 2023. Les cotisations payées en 2021 et 2022 par les derniers contribuables sont à présent intégralement perçues par l'Etat.

A compter de 2023, la taxe d'habitation ne concernera alors plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants.

Pour compenser la perte de produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Dans ces conditions, la taxe foncière est à présent intégralement affectée au bloc communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

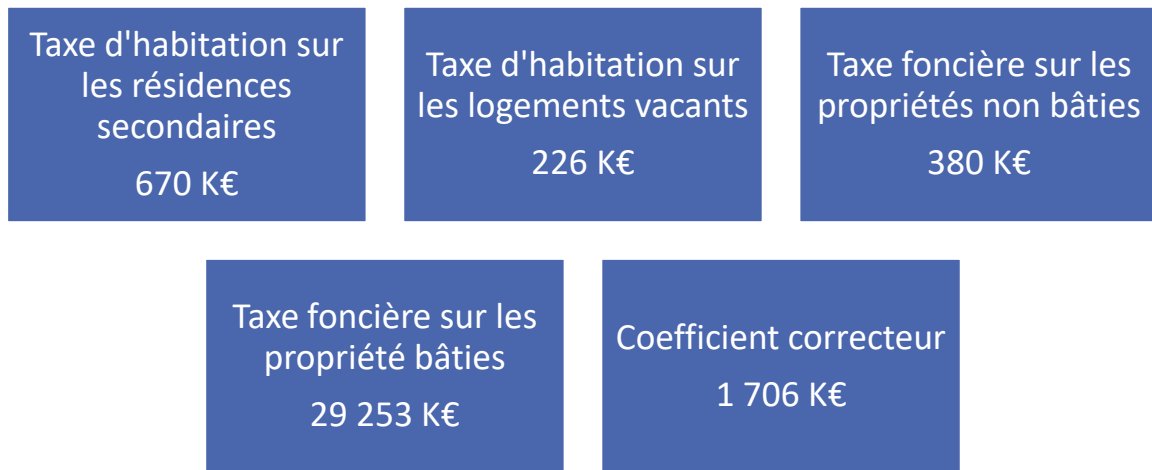
Pour l'autorité compétente par délégation



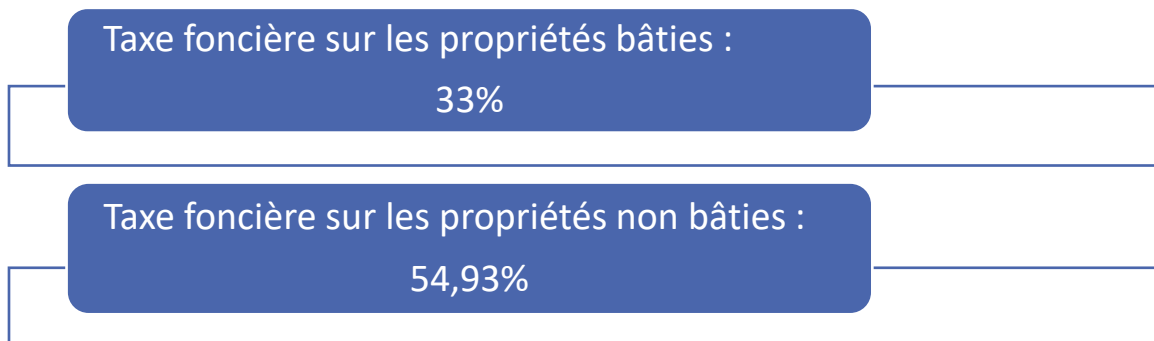
Lorsque la part départementale est moins élevée que la taxe d'habitation supprimée, les communes bénéficient d'un coefficient correcteur. C'est le cas pour Colmar (**1 706 K€** en 2022).

Par ailleurs, la baisse des impôts de production décidée par le gouvernement afin de renforcer la compétitivité des entreprises et de favoriser les décisions d'implantation sur le territoire français, s'est traduite par une réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels. Elle a eu notamment pour effet de diminuer de moitié les cotisations de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est compensée par l'Etat. Pour Colmar, cela représente un montant de **2 776 K€** en 2022.

L'exercice 2022 a été une année de stabilisation, une fois ces réformes nationales mises en place. Elles s'établissent à **32 235 K€** contre **31 191 K€** en 2021, soit une hausse de **+3,35%**. Pour mieux comprendre les évolutions, le schéma ci-après présente une vision d'ensemble.



b) Pas de hausse des taux d'imposition



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté en 2022.**



c) Evolution des autres recettes fiscales

Les principales autres recettes fiscales ont évolué comme suit :

- +539 K€** pour l'attribution de compensation versée par Colmar Agglomération qui découle des travaux effectués en Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de novembre 2021 ;
- +27 K€** pour la dotation de solidarité communautaire versée par Colmar Agglomération qui a pour objet de reverser une partie du dynamisme des recettes fiscales professionnelles transférées;
- +183 K€** pour les droits de place qui reviennent à un niveau normal suite à l'octroi d'exonérations par la municipalité à destination des commerçants pour les soutenir pendant les confinements ;
- 117 K€** pour la taxe sur l'électricité qui s'explique par une baisse de la consommation, certainement en raison de la sobriété préconisée pour faire face à la crise énergétique ;
- +220 K€** pour la taxe de séjour dynamisée par la reprise de l'activité touristique ;
- +385 K€** pour les droits de mutation en lien avec les transactions immobilières.

3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
741	Dotation globale de fonctionnement	13 391 292,00 €	13 597 350,00 €	206 058,00 €	1,54%
744	Fonds de compensation sur la valeur ajoutée	90 771,30 €	284 843,49 €	194 072,19 €	213,80%
746	Dotation globale de décentralisation	135 712,00 €	135 712,00 €	0,00 €	0,00%
747	Subventions et participations	2 744 584,73 €	4 291 791,07 €	1 547 206,34 €	56,37%
748	Compensations de l'Etat	3 059 382,00 €	3 271 296,26 €	211 914,26 €	6,93%
<b>TOTAL</b>		<b>19 421 742,03 €</b>	<b>21 580 992,82 €</b>	<b>2 159 250,79 €</b>	<b>11,12%</b>

Les dotations, subventions et participations augmentent de **+11,12%**, passant de **19 422 K€** en 2021 à **21 581 K€** en 2022.

a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

(i) La dotation globale forfaitaire

Pour les communes dont le potentiel fiscal 2022 par habitant est supérieur à 85% du potentiel financier moyen national, la dotation globale forfaitaire (DGF) a été réduite via l'effet d'écêtement. Ceci a permis à l'Etat de financer la hausse des dotations de péréquation, dont la dotation de solidarité urbaine. Le potentiel financier de Colmar représentant 82% de celui de sa strate en 2022, la dotation forfaitaire n'a pas subi d'écêtement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230323-01203-1-01203-1-01203-1-01203-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour Colmar, et pour la première fois depuis 2018, la dotation forfaitaire a légèrement augmenté de **+25 K€** pour s'établir à **8 842 K€**.

(ii) *Les dotations de solidarité urbaine*

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine (DSU) a progressé de +95 M € en 2022. Cette progression n' « a rien coûté » au budget de l'Etat, puisqu'elle a été financée par les communes elles-mêmes via la réduction de leur dotation globale forfaitaire (effet d'écrêtement).

Pour Colmar, la DSU a augmenté de **+156 K €** en 2022 pour s'établir à **3 628 K €**.

(iii) *La dotation nationale de péréquation*

La Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises. La réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal pouvait bousculer les équilibres et faire perdre aux communes concernées à terme le bénéfice de la DNP. Tel n'a pas été le cas pour Colmar qui a bénéficié encore de la DNP en 2022.

Pour Colmar, la DNP a légèrement augmenté de **+25 K €** pour s'établir à **1 127 K €**.

b) *Les autres dotations*

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA, particulièrement optimisée en 2022 (**+194 K €**) ;
- la dotation globale de décentralisation stable en 2022.

c) *Les compensations fiscales de l'Etat*

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Compte tenu de la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales, elles ont vocation à augmenter : **+212 K €** pour atteindre **3 271 K €** en 2022.

d) *Des dispositifs de subventions optimisés*

En 2022, les subventions de fonctionnement enregistrées atteignent leur plus haut niveau depuis 2018 (en dehors de l'année exceptionnelle 2020), soit **4 292 K € (+56,37%)**, grâce à la

**mobilisation des différents** dispositifs par les services, notamment :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-21680068

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- 2 716 K€** pour les subventions versées par la CAF au profit de la petite enfance (prestations de service unique et bonus territorial) dans le cadre de la convention territoriale globale;
- 391 K€** pour les subventions de la CAF au profit du centre socio-culturel (prestations de service ordinaire, aide extrascolaire et bonus territorial);
- 280 K€** pour la labellisation « Cité Educative »;
- 160 K€** pour la mobilisation des fonds du Ministère des Affaires étrangères pour la coopération décentralisée au Cameroun;
- 50 K€** pour le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la DRAC pour les actions du Conservatoire dans le quartier Europe;
- 50 K€** pour le programme « Conseiller numérique » de l'Etat pour les actions de la direction des systèmes d'informations à hauteur d'un premier acompte.

#### 4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
751	Redevances pour concessions, brevets, licences	38 880,66 €	0,00 €	-38 880,66 €	-100,00%
752	Revenus des immeubles	988 578,54 €	1 158 460,95 €	169 882,41 €	17,18%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	814 741,96 €	800 109,68 €	-14 632,28 €	-1,80%
758	Produits divers de gestion courante	18 687,86 €	38 867,46 €	20 179,60 €	107,98%
<b>TOTAL</b>		<b>1 860 889,02 €</b>	<b>1 997 438,09 €</b>	<b>136 549,07 €</b>	<b>7,34%</b>

Ce chapitre augmente **136 K€** passant de **1 861 K€** en 2020 à **1 997 K€**. La principale évolution concerne les recettes de loyers et de mises à disposition (revenus des immeubles) qui ont augmenté compte tenu de la reprise des activités associatives (**+170 K€**).

#### 5. Chapitre 76 – Produits financiers

Nature	Produits financiers	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
761	Produits de participations	202 900,00 €	202 900,00 €	0,00 €	0,00%
762	Produits des autres immobilisations financières	721 000,00 €	721 000,00 €	0,00 €	0,00%
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	405,09 €	483,87 €	78,78 €	19,45%
<b>TOTAL</b>		<b>924 305,09 €</b>	<b>924 383,87 €</b>	<b>78,78 €</b>	<b>0,01%</b>

Les produits financiers restent stables à **924 K€**. Ils concernent principalement le versement de dividendes par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) pour un montant de **203 K€** et Vialis pour **721 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## 6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Nature	Produits exceptionnels	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	916 421,65 €	99 278,85 €	-817 142,80 €	-89,17%
773	Mandats annulés	20 982,38 €	17 967,54 €	-3 014,84 €	-14,37%
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 837 671,43 €	1 504 466,00 €	-333 205,43 €	-18,13%
778	Autres produits exceptionnels	448 484,51 €	354 509,34 €	-93 975,17 €	-20,95%
<b>TOTAL</b>		<b>3 223 559,97 €</b>	<b>1 976 221,73 €</b>	<b>-1 247 338,24 €</b>	<b>-38,69%</b>

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps. Au total, ils s'élèvent à **1 976 K€** en 2022 contre **3 224 K€** en 2021.

En 2021, ces produits avaient été impactés par les libéralités reçues. En effet, la Ville de Colmar avait été désignée bénéficiaire de plusieurs contrats d'assurance-vie qu'un Colmarien, Monsieur Jean JEGGY, avait souscrit auprès de différentes compagnies pour un montant de **861 K€**.

En 2022, les produits exceptionnels sont principalement constitués des recettes de cessions immobilières qui se sont élevées à 1 505 K€, avec notamment :

- 830 K€** pour la vente des 5 et 9-10 Clos de la Grenouillère à Pôle Habitat ;
- 352 K€** pour la vente du 406 rue de Turckheim à la SCCV Le Clos des Tulipes ;
- 102 K€** pour la vente du 78-85 rue Billing à Vialis ;
- 75 K€** pour la vente du 14 rue Saint-Eloi.

## 7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Nature	Atténuations de charges	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	141 465,72 €	91 589,72 €	-49 876,00 €	-35,26%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	11 954,22 €	2 987,00 €	-8 967,22 €	-75,01%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	816 845,00 €	851 485,00 €	34 640,00 €	4,24%
<b>TOTAL</b>		<b>970 264,94 €</b>	<b>946 061,72 €</b>	<b>-24 203,22 €</b>	<b>-2,49%</b>

Elles atteignent **946 K€** en 2022 contre **970 K€** en 2021. Ces recettes sont principalement composés de :

- 92 K€** au titre des remboursements des indemnités journalières, de congés de paternité et de régularisations diverses;
- 851 K€** de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## B. L'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste

Chapitres	Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	15 942 833,26 €	18 861 841,04 €	2 919 007,78 €	18,31%
012	Charges de personnel	43 730 588,79 €	46 214 832,10 €	2 484 243,31 €	5,68%
014	Atténuation de produits	673 829,54 €	228 862,62 €	-444 966,92 €	-66,04%
65	Autres charges de gestion courante	9 712 299,39 €	8 766 330,91 €	-945 968,48 €	-9,74%
66	Charges financières	1 077 391,34 €	1 100 982,88 €	23 591,54 €	2,19%
67	Charges exceptionnelles	811 965,49 €	432 878,73 €	-379 086,76 €	-46,69%
<b>TOTAL</b>		<b>71 948 907,81 €</b>	<b>75 605 728,28 €</b>	<b>3 656 820,47 €</b>	<b>5,08%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent un fort rebond de **3 657 K€** pour atteindre **75 606 K€ (+5,08%)** en 2022, contre **71 949 K€** en 2021.

En 2022, deux postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les charges à caractère général : **+2 919 K€**
- les charges de personnel : **+2 484 K€**

### 1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Nature	Charges à caractère général	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
<b>FLUIDES</b>		<b>3 908 718,37 €</b>	<b>4 468 059,59 €</b>	<b>559 341,22 €</b>	<b>14,31%</b>
60611	Eau et assainissement	398 197,83 €	378 420,74 €	-19 777,09 €	-4,97%
60612	Energie - Electricité	2 394 207,79 €	2 627 607,78 €	233 399,99 €	9,75%
60613	Chauffage urbain	866 775,33 €	1 108 138,54 €	241 363,21 €	27,85%
60621	Combustibles	10 446,32 €	13 636,66 €	3 190,34 €	30,54%
60622	Carburants	239 091,10 €	340 255,87 €	101 164,77 €	42,31%
<b>ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS</b>		<b>1 627 642,94 €</b>	<b>2 284 999,03 €</b>	<b>657 356,09 €</b>	<b>40,39%</b>
6042	Achat de prestations de services	207 813,05 €	227 733,50 €	19 920,45 €	9,59%
60623	Alimentation	51 154,25 €	72 361,48 €	21 207,23 €	41,46%
6135	Locations mobilières	259 181,59 €	330 171,06 €	70 989,47 €	27,39%
6228	Divers	314 721,63 €	541 336,30 €	226 614,67 €	72,00%
6232	Fêtes et cérémonies	2 547,96 €	5 268,52 €	2 720,56 €	106,77%
6247	Transports collectifs	98 857,40 €	155 690,69 €	56 833,29 €	57,49%
6257	Réceptions	67 905,78 €	145 424,10 €	77 518,32 €	114,16%
6288	Autres prestations extérieures	625 461,28 €	807 013,38 €	181 552,10 €	29,03%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



	<b>FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES</b>	<b>1 419 258,91 €</b>	<b>1 549 796,37 €</b>	<b>130 537,46 €</b>	<b>9,20%</b>
60631	Fournitures d'entretien	236 079,14 €	169 982,57 €	-66 096,57 €	-28,00%
6283	Prestations de nettoyage	1 183 179,77 €	1 379 813,80 €	196 634,03 €	16,62%
	<b>ENTRETIEN MAINTENANCE</b>	<b>5 027 028,19 €</b>	<b>5 224 110,51 €</b>	<b>197 082,32 €</b>	<b>3,92%</b>
60632	Fournitures de petit équipement	118 036,62 €	138 390,37 €	20 353,75 €	17,24%
6068	Autres matières et fournitures	1 195 422,99 €	1 183 413,21 €	-12 009,78 €	-1,00%
615	Entretien	2 661 102,07 €	2 895 901,35 €	234 799,28 €	8,82%
6156	Maintenance	1 052 466,51 €	1 006 405,58 €	-46 060,93 €	-4,38%
	<b>LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES</b>	<b>413 161,73 €</b>	<b>432 455,33 €</b>	<b>19 293,60 €</b>	<b>4,67%</b>
6065	Livres et assimilés	191 738,32 €	224 883,92 €	33 145,60 €	17,29%
6067	Fournitures scolaires	172 869,57 €	156 741,95 €	-16 127,62 €	-9,33%
6182	Documentation générale et technique	48 553,84 €	50 829,46 €	2 275,62 €	4,69%
	<b>AUTRES</b>	<b>1 574 681,80 €</b>	<b>2 853 266,79 €</b>	<b>1 278 584,99 €</b>	<b>81,20%</b>
611	Contrats de prestations de services	111 330,98 €	1 266 254,90 €	1 154 923,92 €	1037,38%
6161	Assurances	367 833,65 €	382 720,67 €	14 887,02 €	4,05%
6184	Formations	102 293,37 €	141 889,42 €	39 596,05 €	38,71%
6261	Frais de télécommunication	107 190,44 €	102 831,60 €	-4 358,84 €	-4,07%
6262	Frais d'affranchissement	133 848,58 €	145 260,46 €	11 411,88 €	8,53%
6282	Frais de gardiennage	752 184,78 €	814 309,74 €	62 124,96 €	8,26%
	<b>DIVERS</b>	<b>1 972 341,32 €</b>	<b>2 049 153,42 €</b>	<b>76 812,10 €</b>	<b>3,89%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 942 833,26 €</b>	<b>18 861 841,04 €</b>	<b>2 919 007,78 €</b>	<b>18,31%</b>

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et d'autres prestations de services, s'établissent à **18 862 K€** en 2022 contre **15 943 K€** en 2021, soit une augmentation de **2 920 K€ (+18,31%)**.

Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **2 285 K€, soit +657 K€**

**+531 K€** pour la relance de la vie locale à travers les prestations de service, les activités, les animations et les évènements organisés pour les Colmariens

*Exemples : la 10ème édition de « Colmar fête le printemps », le programme de l'été, la 1ère édition de la Guinguette au Champ-de-Mars, le retour de la Foire aux Vins, les cultures urbaines, la Rentrée des sports, le Festival du Jazz, le centenaire du musée Bartholdi, le Festival du livre ou bien sûr les marchés de Noël.*

**+127 K€** Pour la mise en place ou le renforcement de dispositifs structurants  
*Exemples : Cité éducative, Réussite éducative, Pass'Sport Santé, Espace France Services, Ateliers numériques, Bourse aux permis 2 roues*

Accusé de réception en préfecture le 23/03/2023 à 10h04  
Sur les fluides : **4 468 K€, soit +559 K€**

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**+233 K€** pour l'électricité

Le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30%. Les



efforts de la Ville sur les optimisations relatives à l'éclairage public, le passage progressif en LED et le fonctionnement des marchés de Noël permettent de maîtriser les répercussions de la hausse qui était initialement évaluée à 756 K€.

**+241 K€** pour le chauffage urbain

Parallèlement à l'optimisation recherchée de ses consommations, la Ville de Colmar fait le choix de passer ses bâtiments en chauffage urbain, notamment le parc des ateliers municipaux.

**+101 K€** pour les carburants

La Ville a été fortement impacté par l'envolée des prix des carburants (**+42,31%**).

Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **1 550 K€, soit +131 K€**

**-66 K€** pour les fournitures sanitaires

**+197 K€** pour les frais de nettoyage

Compte tenu de la présence prégnante de la pandémie de Covid-19, la commune a dû assumer la pérennisation des dépenses concernant les fournitures sanitaires, les produits d'entretien et les prestations de nettoyage/désinfection, soit un effort annuel de 545 K€, particulièrement dans les écoles et les crèches. Elle a réussi cependant à optimiser sa consommation grâce à ses méthodes d'achat (**-66 K€**).

Par ailleurs, la collectivité a continué à progressivement recourir à l'externalisation (**+130 K€**).

Sur les contrats de prestations de service : **1 266 K€, soit +1 155 K€**

**+755 K€** pour la participation de la Ville à la concession de restauration scolaire

**+400 K€** pour la participation de la Ville à la délégation de service du musée du Jouet

Faisant suite à un changement d'imputation comptable du chapitre 65 au chapitre 011 entre 2022 et 2023.

## 2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
641-645-647	Rémunérations, indemnités et charges sociales	40 355 118,07 €	42 735 872,21 €	2 380 754,14 €	5,90%
641	Reliquat régime indemnitaire antérieur	0,00 €	635 479,36 €	635 479,36 €	
6478	Tickets restaurants	1 675 586,41 €	1 703 130,00 €	27 543,59 €	1,64%
6218	Autre personnel extérieur	1 699 884,31 €	1 140 350,53 €	-559 533,78 €	-32,92%
<b>TOTAL</b>		<b>43 730 588,79 €</b>	<b>46 214 832,10 €</b>	<b>2 484 243,31 €</b>	<b>5,68%</b>

En 2022, les dépenses de personnel augmentent de **5,68%** pour s'établir à **46 215 K€** contre **43 731 K€** en 2021. Un reliquat du régime indemnitaire antérieur à sa refonte intervenue en 2021 a été versé en décembre 2022 à hauteur de **635 K€** pour des raisons de facilité de gestion, compte tenu des crédits disponibles. Sans ce reliquat, les charges de personnel s'élèvent à **45 579 K€** en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20220310-CA120230009-0000

Accusé certifié

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Tout d'abord, il convient d'insister sur les réformes intervenues en 2021 sur le régime indemnitaire des agents qui ont eu un impact direct en 2022 :

- +475 K€** pour la réforme de la modulation de l'IFSE en fonction des absences ;
- +91 K€** pour la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, la Ville de Colmar comptait 1005 effectifs à temps plein (987+ 18 mises à disposition du Centre de Gestion) pour 1079 emplois budgétés contre 972 effectifs à temps plein au 31 décembre 2021 pour 1070 emplois budgétés, soit un taux de vacance de 6,85% en 2022 (contre 9,15% en 2021). C'est l'illustration des efforts de la direction des ressources humaines sous l'impulsion de la municipalité pour l'attractivité de la politique de rémunération :

- +722 K€** pour pourvoir aux postes vacants.

Enfin, la Ville a dû assumer des contraintes exogènes et endogènes :

- +800 K€** pour le dégel du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- +250 K€** pour l'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions ;
- +50 K€** pour l'organisation des élections présidentielles et législatives.

La Ville de Colmar tient également à mener une politique de formation active à destination de ses agents:

- +40 K€** pour les dépenses externalisées de formation en 2022 (dépenses imputées sur le chapitre 011).

Il convient aussi d'insister sur les avantages sociaux mis en place par la Ville de Colmar :

Prévoyance 698 adhérents Coût : 64 K€	Complémentaire santé 624 adhérents Coût : 175 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 852 K€	Subvention versée au GAS Coût : 310 K€

Il est rappelé que les charges de personnel tiennent compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :

Accusé de réception en préfecture

068-216800664-20230313\_CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par

- la pérennisation en 2021 de **200 emplois** d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération afin de favoriser l'insertion professionnelle durant les mois de juin, juillet et août, ce qui a représenté un effort budgétaire de **265 K€** ;



- le renforcement de l'offre de missions de service civique pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération.

### 3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
7391	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	326 396,54 €	228 862,62 €	-97 533,92 €	-29,88%
7392	Prélèvements pour reversements de fiscalité	296 458,00 €	0,00 €	-296 458,00 €	-100,00%
<b>TOTAL</b>		<b>622 854,54 €</b>	<b>228 862,62 €</b>	<b>-393 991,92 €</b>	<b>-63,26%</b>

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **229 K€** contre **623 K€** en 2021, soit un recul de **394 K€**.

Il provient essentiellement de la prise en charge du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) par Colmar Agglomération afin de soulager les communes-membres. Pour pallier son désengagement financier par le biais d'une baisse de la péréquation verticale, l'Etat a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le FPIC. Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ». Pour Colmar, la contribution au FPIC s'élevait à **296 K€** en 2021.

### 4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Nature	Autres charges de gestion courante	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	38 367,67 €	33 224,99 €	-5 142,68 €	-13,40%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des élus	634 266,62 €	671 147,21 €	36 880,59 €	5,81%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	32 644,70 €	153 670,73 €	121 026,03 €	370,74%
655	Contingents et participations obligatoires	1 525 833,82 €	1 532 140,62 €	6 306,80 €	0,41%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 481 181,88 €	6 376 135,69 €	-1 105 046,19 €	-14,77%
658	Charges diverses de gestion courante	4,70 €	11,67 €	6,97 €	148,30%
<b>TOTAL</b>		<b>9 712 299,39 €</b>	<b>8 766 330,91 €</b>	<b>-945 968,48 €</b>	<b>-9,74%</b>

Les autres charges de gestion courante diminuent de **9,74%** pour atteindre **8 766 K€** en 2022 contre **9 712 K€** en 2021.

Il est à relever les éléments suivants :

**+121 K€** pour les créances irrécouvrables liées à l'admission exceptionnelle en non-valeur des créances détenues envers le Domaine Viticole de Colmar (**147 K€**) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire **-339 K€**

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

exceptionnellement pour la subvention versée au CCAS compte tenu de son résultat excédentaire historique ;



**-1 155 K€** en raison du changement d'imputation comptable entre 2021 et 2022 sur la restauration scolaire et la délégation du musée du Jouet (passé au chapitre 011) ;

**+389 K€** lié à la hausse réelle des subventions associatives compte tenu de la reprise des activités et événements associatifs.

## 5. Chapitre 66 – Charges financières

Nature	Charges financières	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
661	Charges d'intérêts	995 371,87 €	1 031 230,08 €	35 858,21 €	3,60%
668	Autres charges financières	82 019,47 €	69 751,90 €	-12 267,57 €	-14,96%
<b>TOTAL</b>		<b>1 077 391,34 €</b>	<b>1 100 981,98 €</b>	<b>23 590,64 €</b>	<b>2,19%</b>

Elles augmentent de **2,19%** pour atteindre **1 101 K€** en 2022 contre **1 077 K€** en 2021.

Cette légère hausse s'explique par le fait que 22,30% de l'encours est composé de prêts à taux variable ou de prêts indexés sur le Livret A. Compte tenu de la conjoncture, du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022, le taux moyen des prêts à taux variable est passé de 0,93% à 3,49%. Cependant, l'encours à taux variable reste relativement faible.

## 6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Nature	Charges exceptionnelles	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	496 547,01 €	39 926,03 €	-456 620,98 €	-91,96%
673	Titres annulés	12 686,52 €	62 782,55 €	50 096,03 €	394,88%
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	262 990,00 €	323 750,00 €	60 760,00 €	23,10%
678	Autres charges exceptionnelles	39 741,96 €	6 420,15 €	-33 321,81 €	-83,85%
<b>TOTAL</b>		<b>811 965,49 €</b>	<b>432 878,73 €</b>	<b>-379 086,76 €</b>	<b>-46,69%</b>

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **433 K€** en 2022 contre **812 K€** en 2021.

Cette évolution s'explique essentiellement par deux facteurs :

**-450 K€** suite au non-renouvellement en 2022 d'une subvention exceptionnelle à la Société Schongauer allouée en 2021 pour lui permettre de couvrir partiellement le remboursement dû pour le personnel mis à disposition.

**+290 K€** pour sortir la créance, constatée dans le cadre de l'avance en compte courant accordée au Domaine Viticole, en la convertissant en subvention exceptionnelle suite à sa liquidation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

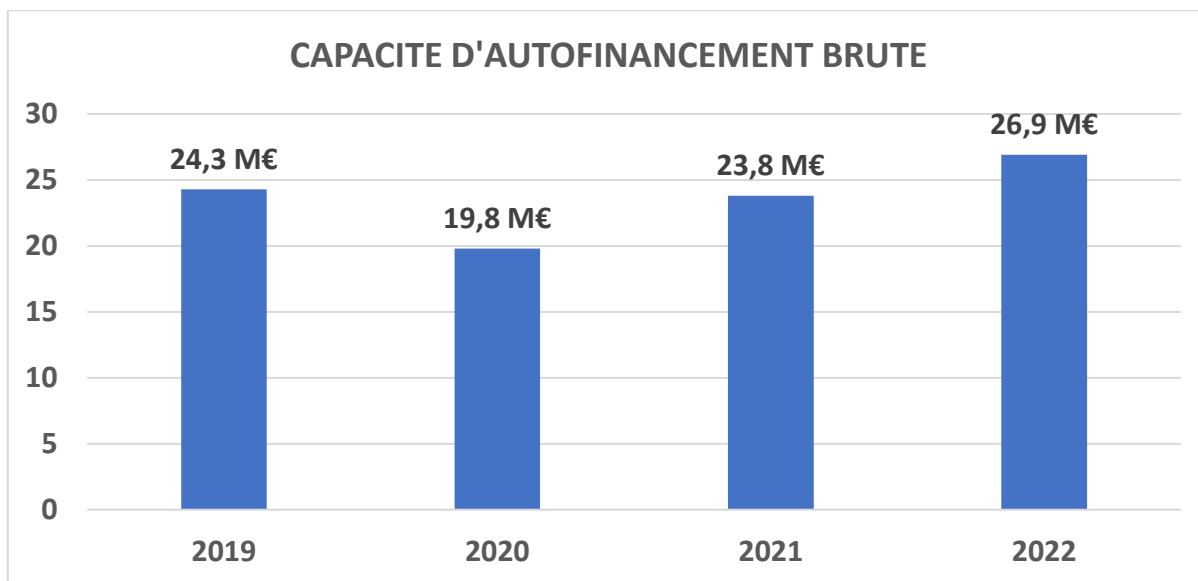
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SOLIDE



En 2020, alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de **2,5%**, la commune a souffert de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement (**-8,9%**). Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar est parvenue tout de même à dégager en 2020 une CAF brute à **19,8 M€**.

Par sa situation financière saine, la commune réussit en 2021 à retrouver son niveau d'épargne brute proche de celui d'avant-crise. Certes, ses recettes réelles de fonctionnement n'égalent pas celles de 2019 : **97,1 M€** de recettes réelles hors cessions en 2021 contre **98,9 M€** en 2019. Mais, le confinement imposé encore jusqu'en mai 2021 et une inflation encore contenue maintiennent les dépenses réelles de fonctionnement à un niveau équivalent à 2020.

En 2022, la commune subit la crise après-Covid et la crise énergétique de plein fouet qui se traduisent par :

- Le retour de l'inflation qui s'établit à 5,9% sur un an en décembre 2022, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine.
- Et particulièrement, la flambée des prix de l'électricité et du gaz. Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30% qui a pu être partiellement absorbé par des économies d'énergie (**+559 K€** au lieu des **+756 K€** prévus) ;
- Le dégel du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022, une bonne nouvelle pour les agents, mais aux conséquences financières lourdes : **1,6 M€** sur un an pour la Ville de Colmar, soit un coût de **800 K€** en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800684-20230314-CPM202300493-0001

Accusé certifié par le préfet

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Face à l'augmentation inévitable de ses dépenses de fonctionnement, Colmar peut compter sur le dynamisme de ses recettes qui se sont avérées dynamiques avec le retour de la vie locale en 2022 (+7,1% hors recettes exceptionnelles). C'est donc bien par le dynamisme de ses recettes de fonctionnement que la collectivité échappe à l'effet de ciseau et dégage une épargne substantielle.

La capacité d'autofinancement brute passe ainsi de **23 743 K€** en 2021 à **26 857 K€** en 2022, soit une croissance de **13,11%**.

Il convient de souligner que ce résultat est obtenu sans aucune augmentation des taux d'imposition.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. Des recettes d'investissement adaptées au financement des investissements

Chapitres	Recettes d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 370 505,37 €	16 085 060,64 €	3 714 555,27 €	30,03%
13	Subventions d'investissement	5 074 423,17 €	4 308 574,62 €	-765 848,55 €	-15,09%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000 417,75 €	4 000 000,00 €	-3 000 417,75 €	-42,86%
21	Immobilisations corporelles (échange de terrains)	56 612,11 €	583 601,51 €	526 989,40 €	930,88%
27	Immobilisations financières	10 834,00 €	303 120,00 €	292 286,00 €	2697,86%
45	Opérations pour le compte de tiers	70 857,29 €	5 302,25 €	-65 555,04 €	-92,52%
040	Amortissements	11 364 570,51 €	11 137 425,90 €	-227 144,61 €	-2,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	4 073 804,66 €	766 080,11 €	-3 307 724,55 €	-81,19%
<b>TOTAL</b>		<b>40 022 024,86 €</b>	<b>37 189 165,03 €</b>	<b>-2 832 859,83 €</b>	<b>-7,08%</b>

Hors opérations d'ordre patrimoniales, les recettes d'investissement s'élèvent à **36 423 K€** en 2022 contre **35 948 K€** en 2021.

#### 1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Nature	Dotations, fonds divers et réserves	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
10222	Fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée	3 515 268,78 €	3 566 729,89 €	51 461,11 €	1,46%
10226	Taxe d'aménagement	1 178 028,42 €	1 281 651,58 €	103 623,16 €	8,80%
10251	Dons et legs en capital	192 947,44 €	112 779,80 €	-80 167,64 €	-41,55%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 484 260,73 €	11 123 899,37 €	3 639 638,64 €	48,63%
<b>TOTAL</b>		<b>12 370 505,37 €</b>	<b>16 085 060,64 €</b>	<b>3 714 555,27 €</b>	<b>30,03%</b>

Les dotations, fonds divers et réserves atteignent **15 973 K€** en 2022 contre **12 178 K€** en 2021, soit une hausse de **31,16%**.

**3 567 K€** de FCTVA qui porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2021 ;

**1 282 K€** de taxe d'aménagement qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme ;

**113 K€** de mécénat d'entreprises : 101 K€ de la part de TIMKEN FOUNDATION pour la réhabilitation du Centre Florimont et 12 K€ d'AG2R pour les Dominicains ;

**11 124 K€** d'excédents de fonctionnement capitalisés constitués par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



affectée au financement de l'investissement (soit une partie de l'autofinancement).

## 2. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
1311-1321	Suventions de l'Etat	582 162,23 €	1 264 282,36 €	682 120,13 €	117,17%
1322	Subventions de la Région	1 959 408,62 €	504 999,70 €	-1 454 408,92 €	-74,23%
1313-1323	Subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace	641 584,00 €	572 895,57 €	-68 688,43 €	-10,71%
13151-13251	Fonds de concours de Colmar Agglomération	917 427,32 €	362 630,40 €	-554 796,92 €	-60,47%
1318-1328	Autres subventions	79 953,00 €	340 868,59 €	260 915,59 €	326,34%
1342	Amendes de police	893 888,00 €	1 262 898,00 €	369 010,00 €	41,28%
<b>TOTAL</b>		<b>5 074 423,17 €</b>	<b>4 308 574,62 €</b>	<b>-765 848,55 €</b>	<b>-15,09%</b>

Les subventions d'investissement se sont élevées à **4 309 K€** en 2022 contre **5 074 K€**, soit une baisse de **15,09%**. Elles suivent cependant le rythme de réalisation des dépenses d'équipement. Il est à noter en effet **3 934 K€** de subventions qui seront reportées sur l'exercice 2023 correspondant à des subventions notifiées dont les projets d'équipement sont engagés.

Les subventions d'équipements les plus importantes perçues en 2022 :

- 450 K€** de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Grand Est pour l'équipement couvert d'athlétisme du stade de l'Europe ;
- 400 K€** de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la Bibliothèque patrimoniale des Dominicains ;
- 383 K€** de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation du Centre Florimont et du Centre Pacific ;
- 363 K€** de Colmar Agglomération pour sa participation à l'utilisation des infrastructures informatiques de la Ville ;
- 300 K€** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la rénovation du Koïfhus ;
- 171 K€** de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour les fouilles de la place de la Cathédrale
- 159 K€** de la Collectivité Européenne d'Alsace pour les travaux sur les routes départementales ;
- 150 K€** de la Région Grand Est pour la requalification de la Montagne Verte ;
- 145 K€** de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux dans les crèches ;
- 123 K€** de l'Etat dans le cadre de France Relance pour le développement de démarches en ligne et de dispositifs de cybersécurité ;
- 90 K€** de l'Etat pour les pistes cyclables ;

A cela s'ajoutent les amendes de police pour **1 269 K€** affectées en investissement car destinées à améliorer les infrastructures de voirie et de sécurité routière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





### 3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000 417,75 €	4 000 000,00 €	-3 000 417,75 €	-42,86%
TOTAL		7 000 417,75 €	4 000 000,00 €	-3 000 417,75 €	-42,86%

En 2022, dans un contexte où les taux directeurs ont progressivement remonté, la Ville de Colmar a saisi l'opportunité de mobiliser un emprunt à des conditions extrêmement favorables pour un montant de **4 000 K€** avec un taux fixe de **1,55%** sur une durée de 10 ans. Ce prêt a été contracté auprès de la Banque Populaire.

Au final, avec un remboursement en capital de **7 162 K€**, la Ville de Colmar ne s'est endettée que de **3 162 K€** en 2022.

### 4. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Chapitre	Opérations d'ordre	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements	11 364 570,51 €	11 137 425,90 €	-227 144,61 €	-2,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	4 073 804,66 €	766 080,11 €	-3 307 724,55 €	-81,19%
TOTAL		15 438 375,17 €	11 903 506,01 €	-3 534 869,16 €	-22,90%

Les amortissements se sont élevés à **11 138 K€** en 2022. Ils constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **766 K€** en 2022. Elles concernent principalement l'apurement des frais d'études. Il s'agit d'une opération comptable qui consiste à intégrer les frais d'études (affectés au 203) à la valeur de l'équipement (affectée au chapitre 21 ou 23). Un gros rattrapage avait été accompli en 2021.

### 5. Les autres recettes d'investissement

Nature	Autres recettes d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
21	Immobilisations corporelles (échange de terrains)	56 612,11 €	583 601,51 €	526 989,40 €	930,88%
27	Immobilisations financières	10 834,00 €	303 120,00 €	292 286,00 €	2697,86%
TOTAL		138 303,40 €	892 023,76 €	753 720,36 €	544,98%

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur  
068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à **892 K€** en 2022 :



- 584 K€** pour des échanges de terrain. Il convient dans ce cas de sortir la valeur d'actif des terrains échangés.
- 303 K€** principalement pour l'annulation de l'avance en compte courant du Domaine Viticole qui a été transformée en subvention exceptionnelle ;
- 5 K€** pour les remboursements intervenus suite aux travaux exécutés dans le cadre d'une opération pour le compte de tiers. En 2022, il s'agit essentiellement de réfections en enrobés dans la continuité du boulevard du Champ-de-Mars pour des raisons esthétiques.

B. Des dépenses d'équipement qui n'atteignent pas encore leur niveau d'avant-crise

Chapitre	Dépenses d'investissement (hors solde reporté)	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
10-16	Dépenses financières	6 632 600,63 €	7 278 737,07 €	646 136,44 €	9,74%
45	Opérations pour le compte de tiers	43 400,96 €	8 275,42 €	-35 125,54 €	-80,93%
040-041	Opérations d'ordre	5 123 377,25 €	1 895 423,20 €	-3 227 954,05 €	-63,00%
20-204-21-25	Dépenses d'équipement	25 826 205,50 €	28 550 002,67 €	2 723 797,17 €	10,55%
<b>TOTAL</b>		<b>37 625 584,34 €</b>	<b>37 732 438,36 €</b>	<b>106 854,02 €</b>	<b>0,28%</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **37 732 K€** en 2022 contre **37 625 K€** en 2021.

1. Les dépenses financières

Nature	Dépenses financières	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
10226	Remboursement de taxe d'aménagement	0,00 €	107 670,00 €	107 670,00 €	
1641-16818	Emprunts en euros	6 631 383,86 €	7 162 758,13 €	531 374,27 €	8,01%
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 216,77 €	337,94 €	-878,83 €	-72,23%
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	7 971,00 €	7 971,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>6 632 600,63 €</b>	<b>7 278 737,07 €</b>	<b>646 136,44 €</b>	<b>9,74%</b>

Les dépenses financières s'établissent à **7 278 K€** en 2022 contre **6 632 K€** en 2021, soit une hausse de **9,74%**. Elles sont constituées principalement du remboursement en capital de la dette.

Caractéristiques de la dette	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Encours de dette globale	70 196 K€	67 033 K€
Capital remboursé dans l'exercice	6 631 K€	7 163 K€
Intérêts réglés dans l'exercice hors ICNE	995 K€	1 026 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	100 %	100 %
Taux moyen	1,47 %	1,81 %
Durée de vie moyenne	6,36 ans	5,92ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de la commission

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre

Chapitre	Opérations pour le compte de tiers et opérations d'ordre	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
45	Opérations pour le compte de tiers	43 400,96 €	8 275,42 €	-35 125,54 €	-80,93%
040	Amortissements des subventions reçues	1 049 572,59 €	1 129 343,09 €	79 770,50 €	7,60%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	4 073 804,66 €	766 080,11 €	-3 307 724,55 €	-81,19%
<b>TOTAL</b>		<b>5 123 377,25 €</b>	<b>1 895 423,20 €</b>	<b>-3 227 954,05 €</b>	<b>-63,00%</b>

En 2022, ces opérations s'élèvent à **1 895 K€** :

- 8 K€** pour des travaux exécutés dans le cadre d'une opération pour le compte de tiers.
- 1 129 K€** pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;
- 766 K€** pour les apurements de frais d'études.

## 3. Les dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	1 197 042,33 €	434 666,74 €	-762 375,59 €	-63,69%
204	Subventions d'équipement	688 598,05 €	363 535,92 €	-325 062,13 €	-47,21%
21	Immobilisations corporelles	13 774 284,57 €	8 064 392,37 €	-5 709 892,20 €	-41,45%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
APCP	Total des opérations d'équipement	10 166 280,55 €	19 687 407,64 €		93,65%
<b>TOTAL</b>		<b>25 826 205,50 €</b>	<b>28 550 002,67 €</b>	<b>-6 797 329,92 €</b>	<b>10,55%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **28 550 K€** en 2022 contre **25 826 K€** en 2021, en hausse de **10,55%**. Elles n'atteignent cependant pas leur niveau d'avant-crise (une moyenne de 37,3 M€ de dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2019). En parallèle, il convient de noter cependant un niveau exceptionnel de dépenses engagées reportées sur 2023 pour un montant de **15 022 K€**.

**Pour autant, le volume investi en 2022 s'intègre dans le cadre d'un programme ambitieux :**

- 19 687 K€** de dépenses investies au niveau des autorisations de programme/crédits de paiement
- 8 863 K€** pour l'investissement récurrent.

a) *Une grande priorité au cadre de vie*

Ce sont **8 446 K€** qui ont été investis dans l'aménagement des espaces publics en 2022, auxquels il convient d'ajouter **8 188 K€** de dépenses reportées sur 2023.

Accusé de réception  
068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



(i) *Le programme de restructuration du quartier  
« Bel’Air Florimont »*

<b>Programme ANRU Espaces publics</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses réalisées : 373 K€</li><li>• Reports sur 2023 : 299 K €</li></ul>
<b>Rénovation des CSC Pacific et Florimont</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses réalisées : 247 K€</li><li>• Reports sur 2023 : 1 432 K€</li></ul>
<b>Complexe sportif Brant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses réalisées : 533 K€</li><li>• Reports sur 2023 : 5 K€</li></ul>

Le programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. La Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel’Air Florimont » un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Pour accompagner cette dynamique, les centres socio-culturels Le Pacific et Le Florimont vont bénéficier d’une transformation intérieure et d’une rénovation énergétique.

Par ailleurs, la création du Complexe sportif Brant vise à développer un espace sportif d’environ 1500 m<sup>2</sup> ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux activités de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité.

(ii) *L’aménagement de la place de la Cathédrale*

<b>Aménagement de la place de la Cathédrale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses réalisées : 1 071 K€</li><li>• Reports sur 2023 : 1 347 K€</li></ul>
---	---

L’aménagement de la place a été marqué par les fouilles archéologiques réalisées par l’INRAP de mai jusqu’à fin novembre 2022. Elles ont représenté 4 340 m<sup>2</sup> de surface de fouilles sur 70 cm de profondeur. Ces recherches se sont concentrées sur l’étude du cimetière qui se situait autour de la Cathédrale au Moyen-Âge.

(iii) *Le programme Espaces publics*

<b>Programme Espaces Publics 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses réalisées : 2 879 K€</li><li>• Reports sur 2023 : 2 085 K€</li></ul>
---	---

Il s’attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics ;

Réfection des voies et des réseaux ;

Modernisation de l’éclairage public et passage au LED ;

Mise en accessibilité ;

- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines qui donne la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée ;
- Sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

En 2022, le programme s'est concentré sur les rues suivantes : Rue Bruat ; Rue de Verdun ; Rue Charles Marie Widor ; Avenue de Paris – 2<sup>nd</sup>e tranche ; Rue de Turckheim ; Rue de Bennwihr ; Mittler Noehlen Pfad ; Piste cyclable de la route d'Ingersheim.

(iv) *Le chantier de la Rocade verte s'est poursuivi boulevard Saint-Pierre*

### Rocade Verte Champ de mars & boulevard Saint-Pierre

- Dépenses réalisées : 1 844 K€
- Reports sur 2023 : 1 188 K€

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements temporaires mis en place en 2020. Ils ont consisté à réduire la chaussée à une unique voie pour les voitures, afin d'apaiser la circulation et d'aménager des pistes cyclables dans les 2 sens.

(v) *Aménagement du parc de la Montagne Verte*

### Montagne Verte Tour PMC

- Dépenses réalisées : 707 K€
- Reports sur 2023 : 1 212 K€

L'exercice 2022 a été consacré au début du redressement de la tour d'accès au Pôle médiamatrimoniale Edmond Gerrer et à l'acquittement de la taxe d'aménagement pour le parking de la Montagne Verte (488 K€).

(vi) *Espaces verts et végétalisation*

### Espaces verts et végétalisation

- Dépenses réalisées : 793 K€
- Reports sur 2023 : 548 K€

La Ville de Colmar a poursuivi son action de végétalisation des rues et des espaces avec de nouveaux aménagements pérennes. A l'exemple de la végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry qui réserve désormais une part belle aux arbres et aux plantes et permettra de mieux traiter et évacuer les eaux pluviales. De nouveaux agrès sur le thème du Petit Prince ont été installés, tout comme des agrès PMR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 23/03/2023

Pour l'autorité compétente



L'actuelle équipe municipale a également poursuivi sa promesse électorale de planter 10 000 arbres sur la période 2020-2026. Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour faire baisser les températures, amener de l'oxygène et rendre les espaces publics plus agréables.

*b) Des opérations structurantes en cours d'achèvement*

*(i) La Bibliothèque Patrimoniale des Dominicains*

### Bibliothèque patrimoniale des Dominicains

- Dépenses réalisées : 2 339 K€
- Reports sur 2023 : 1 277 K€

Joyau patrimonial cher au cœur des Colmariens, elle recèle 400 000 documents, dont 1800 manuscrits, 2300 incunables, mais aussi un riche fonds d'étude. Elle a rouvert ses portes après 4 ans de travaux et une restructuration complète. Ce chantier colossal a permis de mettre à l'honneur le bâtiment, tout en le rendant fonctionnel et en conservant son cachet d'origine. Un bâtiment silo de stockage a été créé pour conserver les collections de manière optimale. Un parcours muséographique présente l'histoire du livre artisanal.

*(ii) La restauration du Koïfhus*

### Rénovation du Koïfhus

- Dépenses réalisées : 306 K€
- Reports sur 2023 : 281 K€

La rénovation du Koïfhus s'accompagne de sa mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. Le réaménagement de la salle Roesselmann a permis d'implanter un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite. L'objectif de la rénovation était également de remettre en lumière différents aspects du bâtiment pour une lecture plus claire de son histoire.

*(iii) Le Musée Unterlinden*

### Musée Unterlinden

- Dépenses réalisées : 97 K€
- Reports sur 2023 : 232 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Achevant l'extension du musée, deux nouvelles salles du musée Unterlinden, ouvertes en juillet 2022, font désormais partie du parcours permanent. Elles sont dédiées à la création artistique de fin du XIVème siècle et du début du XVème siècle. Ces espaces permettent de redécouvrir de nombreuses pièces phares, comme le Retable de la passion peint par Caspar Isenmann.

c) *La rénovation de notre patrimoine*

(i) *La restructuration des ateliers municipaux*

### Ateliers municipaux

- Dépenses réalisées : 4 267 K€
- Reports sur 2023 : 394 K€

Un nouveau bâtiment a été construit au bord de l'avenue de la Foire aux vins pour les services techniques municipaux et communautaires afin de favoriser des conditions de travail et d'accueil du public optimales.

La réalisation de ce bâtiment, d'une surface de 1400 m<sup>2</sup> a suivi le principe d'une construction hors site : des modules de construction alliant bois et métal ont été assemblés au préalable, avant d'être transportés sur le chantier.

(ii) *La création du nouveau dépôt des espaces verts*

### Dépôt des espaces verts

- Dépenses réalisées : 531 K€
- Reports sur 2023 : 372 K€

Le service des espaces verts va bénéficier d'une nouvelle structure. Ainsi, 2 sites sont regroupés aux ateliers du Grillenbreit avec la création de bureaux, de vestiaires, d'un réfectoire et l'aménagement de zones de stockage.

(iii) *Les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments*

### Rénovation énergétique Accessibilité

- Dépenses réalisées : 2 192 K€
- Reports sur 2023 : 100 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet

Rénovation énergétique - Principales opérations réalisées en 2022 :  
École maternelle Saint-Exupéry – 2<sup>nd</sup>e phase



- Gymnase du Ladhof
- Hôtel de Ville

Accessibilité – Principales opérations réalisées en 2022 :

- Ecole Saint-Nicolas
- Ecole Pfister – 2<sup>nd</sup>e phase
- Ecole Jean-Jacques Rousseau

*d) La modernisation de nos équipements*

Schéma directeur  
informatique

- Dépenses réalisées : 2 092 K€
- Reports sur 2023 : 923 K€

Une ville intelligente ou « Smart City » est une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire leurs coûts. La modernisation informatique et numérique tourne autour de 3 axes :

- La mise en place ou l'amélioration de démarches en ligne autour du portail, de l'application et de la carte « Colmar & moi » ;
- la modernisation des outils et des process, à travers le renouvellement des équipements informatiques et le déploiement des dalles informatiques dans les écoles ;
- la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures informatiques qui comprennent :
  - l'installation de réseaux de câbles, de contrôles d'accès et d'alarmes dans nos bâtiments ;
  - le volet « sécurité informatique » dont le programme est subventionné par l'Agence nationale de sécurité informatique ;
  - le renouvellement des baies informatiques et la modernisation de nos équipements téléphoniques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





#### IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

Résultats	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Résultat de fonctionnement	27 690 733,46 €	35 251 887,04 €	7 561 153,58 €	27,31%
Solde d'exécution en investissement	-3 465 820,21 €	-4 009 093,54 €	-543 273,33 €	15,68%
Restes à réaliser (recettes - dépenses)	-7 658 079,16 €	-10 171 689,26 €	-2 513 610,10 €	32,82%
<b>EXCEDENT DE CLÔTURE</b>	<b>16 566 834,09 €</b>	<b>21 071 104,24 €</b>	<b>4 504 270,15 €</b>	<b>27,19%</b>

**Le résultat de clôture 2022 sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2023.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230313-CM20230313-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

